

EDITO

NUMERO 2
Octobre 2014

Mesdames, Messieurs,

La PMS est un chantier de longue haleine. Elle doit permettre d'adapter la prise en charge des personnes âgées à leurs attentes et aux défis que pose le vieillissement de la population à toute la société. Ces transformations sont planifiées sur une dizaine d'années.



Je me réjouis de constater que certains projets du projet global de mise en œuvre de la PMS sont déjà maintenant bien avancés. C'est notamment le cas des « Appartements avec encadrement » et du « Réseau et entretiens d'orientation », pour lesquels les travaux de conceptualisation sont pour l'essentiel terminés et qui entreront dans la phase de réalisation.

Dans d'autres domaines, les acteurs sont à pied d'œuvre pour concrétiser les orientations de la PMS. Ainsi, les structures d'accueil de jour font actuellement l'objet de discussions intenses : portant sur le

concept, la dotation en ressources humaines, le profil institutionnel, la répartition géographique et le financement.

S'agissant justement du financement, le budget 2015 proposé par le Conseil d'Etat traduit la volonté politique de réaliser la PMS et donne un signal clair pour son démarrage en 2015, en proposant une augmentation pour ce domaine de plus de 6 millions.

Le vieillissement de la population est une réalité. La PMS doit permettre d'y faire face, dans les meilleures conditions, tant sous l'angle de la prise en charge, de l'accompagnement que de celui du financement.

Avec mes cordiales salutations.

Christian Moeckli, Chef de projet PMS

DANS CE NUMÉRO

EDITO ET RAPPEL DES OBJECTIFS.....	1
RÉSEAU ET ENTRETIEN D'ORIENTATION.....	2
APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT.....	3
STRUCTURES D'ACCUEIL ET SÉJOUR.....	4
MAINTIEN À DOMICILE.....	4
PROCHES AIDANTS.....	5
BÉNÉVOLAT.....	5
SYSTÈME D'INFORMATION...6	
REGARD PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES.....	6

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA PMS À L'HORIZON 2022

La mission du projet PMS est de réaliser les objectifs fixés par le Grand Conseil neuchâtelois en mai 2012

- | | |
|----------------------------|---|
| Appartements | → Créer un millier d'appartements pour personnes âgées |
| Accueil et séjour | → Développer l'offre d'accueil de jour et de nuit |
| | → Etoffer l'offre de court séjour (unités d'accueil temporaire) |
| | → Créer des lits de pensions |
| | → Adapter l'offre résidentielle en matière de démence et réduire le nombre de lits gériatriques |
| Maintien à domicile | → Augmenter les prestations du maintien à domicile |
| Proches aidants | → Soulager les proches aidants par des offres de répit, de soutien, d'information, etc. |
| Bénévolat | → Promouvoir l'engagement bénévole |
| Réseau | → Améliorer l'information et l'orientation des patients ainsi que la coordination des offres |
| Pilotage | → Créer un système d'information pour piloter le dispositif |

LES PROJETS DE LA PMS

RÉSEAU ET ENTRETIENS D'ORIENTATION

Avant l'été, suite à la consultation du rapport sur le Réseau et les entretiens d'orientation auprès des acteurs sanitaires concernés, les principes généraux de ce dernier ont été ratifiés par le comité de pilotage de la PMS (COPIL PMS).

Ainsi, le COPIL PMS a validé:

- Le concept de fragilité (médico-psycho-sociale) qui sous-tend l'approche;
- L'organisation du réseau en une structure extra-institutionnelle, qui devra à terme revêtir la forme d'un établissement de droit public;
- L'organisation centralisée de l'information (guichet cantonal);
- La mise en place de portes d'entrée décentralisées dans les régions;
- La mise sur pied d'entretiens d'orientation qui prennent en compte les évaluations déjà entreprises par les partenaires socio-sanitaires.

Avec cette validation, une étape très importante est franchie. Elle a été rendue possible grâce au travail intense du Copil 'Réseau et Entretiens d'orientation' (voir photo), de sa cheffe de projet et de l'équipe

de projet (cf. noms ci-dessous) qui réunissait les principaux partenaires sanitaires concernés par le projet.

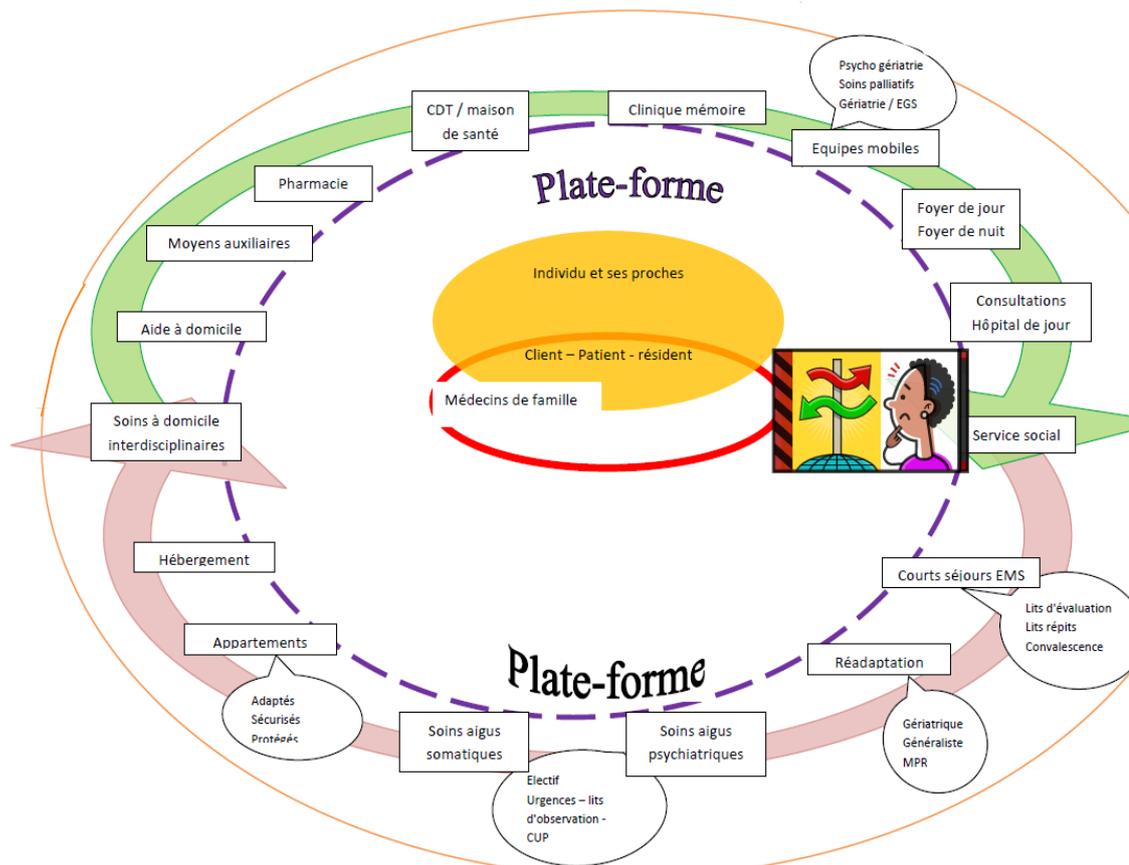
D'ici la fin de l'année, l'équipe de projet devra peaufiner certains éléments selon les retours de la consultation et des suggestions émises par le COPIL PMS. Ceux-ci concernent principalement l'intégration des partenaires du réseau et l'utilisation des données et évaluations cliniques déjà existantes.

La prochaine étape consistera à préparer un projet pilote pour valider concrètement l'approche retenue. Selon la planification actuelle, le démarrage de ce pilote pourra se situer à l'automne 2015 dans une région encore à définir.

Christian Moeckli, chef de projet PMS



Construire le réseau : le défi de la complexité



Membres de l'équipe de projet

- Cheffe de projet : **Sylvie Le Bail**, HNE
- **Elif Atila**, IIN
- **Yolanda Espolio D.**, HNE
- **Catherine Leuba**, Infirmière indépendante en psychiatrie
- **Claudine Mangeat**, ANEMPA
- **Laetitia Mauerhofer**, PSAJ
- **Catherine Panighini**, ANEMPA
- **Florence Paolini**, NOMAD
- **Fernanda Santos**, CNP
- **Anne-Pascale Schneider**, HNE



Source : Photos des nouveaux appartements avec encadrement du home « Les Lilas » (Val-de-Ruz), à la fois agréables et fonctionnels.

NEWS

LE 3 SEPTEMBRE 2014, LE GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ UN CRÉDIT DE 18 MILLIONS DE FRANCS QUI PERMETTRA AU CANTON DE PROMOUVOIR ET DE FAVORISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Pour de plus amples informations se référer aux liens suivants :

– [Rapport sur la politique cantonale du logement](#)

– [Article de l'Express du 3 septembre 2014](#)

"APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT "

L'appellation « appartement pour personnes âgées » a évolué et nous parlons à présent d'« appartements avec encadrement ». Il s'agit par ce biais d'associer les logements pour les populations en âge AVS avec d'autres habitations adaptées à des situations de handicap. Elle évite ainsi une stigmatisation liée à l'âge.

Juin 2014, le COPIL PMS a validé deux textes qui concernent les « appartements avec encadrement » :

- un projet d'arrêté portant modification du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) et
- un projet d'arrêté sur la PMS en matière d'appartements.

Y sont définis : les normes architecturales, les conditions de reconnaissance de l'Etat, les prestations associées, les taux d'appartements par région et pour mille habitants. Ces deux textes sont actuellement soumis en consultation auprès des milieux intéressés. Ils devront être adoptés in fine par le Conseil d'Etat.

Concrètement, il existe actuellement déjà dans le canton 640 appartements avec encadrement pour personnes âgées, 270 sont à différents stades de projets et 670 restent à développer.

Selon le second arrêté, près de 40 % des appartements avec encadrement doivent proposer des loyers modérés correspondant aux normes des prestations complémentaires (1'100.-/mois, pour une personne seule – 1'250.-/mois, pour un couple, charges comprises).

Depuis l'été 2014, Mme Nicole Decker, cheffe de l'office du logement, assure la présidence du COPIL Appartements. Ainsi les exigences de la PMS ont pu être mieux intégrées dans le rapport sur la politique du logement (lien à gauche) que le Grand Conseil a accepté à l'unanimité en septembre de cette année .

Le partenariat avec les communes et les promoteurs permettra de promouvoir concrètement la réalisation de ce volet de la PMS.

Christophe Sertori, représentant du SCSP dans le Copil Appartements

STRUCTURES D'ACCUEIL ET SEJOUR

Depuis le début de l'année, les deux groupes de travail « Séjour » et « Accueil » élaborent, selon un canevas prédéfini, les éléments suivants:

- La définition des missions (gériatrie, psychogériatrie et psychiatrie de l'âge avancé);
- Les objectifs;
- Les profils des usagers;
- Les dotations en personnel et qualifications requises;
- Les prestations (à fournir et déjà à disposition);
- Les profils institutionnels (articulation entre la mission gériatrique et psychogériatrique dans un même établissement);
- Les normes architecturales.

De son côté, le 'sous-groupe financement Accueil' a développé, en se basant sur le modèle vaudois, une « grille d'évaluation permettant de définir les profils des usagers » et un modèle de financement

selon le profil de dépendance par périodes de la journée (demi-journée, journée courte et journée longue). Ces documents doivent encore être validés par le COPIL PMS.

Actuellement, ce sous-groupe élabore un guide d'utilisation de cette grille d'évaluation des profils à l'intention des évaluateurs, un projet de réglementation sur le financement de l'accueil et une proposition pour les dotations en personnel.

En parallèle l'équipe PMS (Y. Grosclaude, Ch. Moeckli et A. Torres) définit les critères qui permettront aux EMS d'adapter leur offre résidentielle et ceux qui détermineront la répartition régionale des structures du long séjour et de l'accueil.

Ces différents éléments permettront de proposer une planification neuchâteloise pour l'accueil et le séjour.

Yves Grosclaude, président du Copil Accueil & Séjour

« LE TEMPS ET LES RESSOURCES À ACCORDER AUX PERSONNES ÂGÉES SONT BEAUCOUP PLUS VARIABLES EN PSYCHIATRIE DE L'ÂGE AVANCÉ QU'EN GÉRIATRIE »

Etude « questionnaire sur les missions des EMS— Spécificités de la population de psychiatrie de l'âge avancé PPS »

Le rapport peut être consulté sur : www.avdems.ch

DEVELOPPEMENT DES PRESTATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE

Les projections d'évolution de la demande de prestations de soins et d'aide à domicile, telles qu'imaginées dans le rapport PMS de 2012, ont été dépassées par la réalité. Ce n'est pas 5% d'évolution mais, selon les services et les classes d'âge, entre 6 et 14% d'augmentation de la demande entre 2012 et 2013. L'augmentation la plus élevée (14%) porte sur les soins de base des personnes de 80 à 89 ans, c'est-à-dire, les soins les plus demandés pour la population la plus importante des clients NOMAD. L'impact est donc considérable.

C'est plutôt réjouissant puisque cela légitime la volonté politique d'un virage vers l'ambulatoire et le domicile. Evidemment, cela exige de fixer des priorités, voire d'actionner quelques freins à la demande et surtout d'articuler d'autant plus finement l'évolution des prestations de soins et d'aide

à domicile avec les autres champs de la PMS, notamment, la mise en place de structures intermédiaires et le développement des appartements avec encadrement et la structure d'orientation des personnes.



* Source photo : [lien 'Perizie Torino'](#)

L'une des priorités fixée d'entente entre NOMAD et le Chef du DFS est d'affiner l'articulation entre hôpital et domicile afin d'assurer une prise en charge rapide à domicile, sur l'ensemble des prestations requises.

Les directions d'HNe et de NOMAD évaluent la possibilité de lancer un projet visant à définir les modalités pour proposer une telle réactivité tout en garantissant des conditions de prise en charge de qualité.

Gabriel Bader, Directeur général de NOMAD

PROCHES AIDANTS

Le copil « proches aidants » s'est réuni une première fois pour une journée au vert, le 19 mai 2014.

Le groupe s'est employé tout d'abord à adopter une définition du proche aidant (voir ci-dessous). C'est celle retenue dans le canton de Vaud qui a recueilli l'unanimité des avis exprimés. Des priorités d'actions ont été esquissées. Une première consistera à procéder à une évaluation des besoins. Pour éviter un long processus coûteux, l'analyse réalisée par le canton de Vaud pourra servir de base.

La deuxième priorité sera d'assurer une bonne information des milieux concernés, des proches aidants eux-mêmes,

mais également des médecins et du personnel impliqué dans la prise en charge des « aidé-e-s », ainsi qu'une éventuelle formation. Une compensation financière n'est pas à l'ordre du jour. Il a également été fait mention de la nécessité d'assurer une bonne couverture médiatique pour que cette question devienne incontournable dans l'agenda politique.

Les cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura et de Genève se sont mis d'accord pour faire du 30 octobre la journée « proche aidant ». Neuchâtel pourrait en faire de même.

Nicole Baur, présidente du Copil Proches aidants

« EN SUISSE ALÉMANIQUE, LES PROCHES FOURNISSENT ENTRE 26 ET 60 HEURES D'AIDE PAR SEMAINE; EN SUISSE LATINE, CE SONT MÊME ENTRE 61 ET 99 HEURES.

LE SOUTIEN DES PROCHES EST ÉMOTIONNEL ET PSYCHIQUE. ILS GÈRENT LES RELATIONS SOCIALES ET LES FINANCES, ORGANISENT L'AIDE, S'OCCUPENT DES TRANSPORTS ET DU MÉNAGE. C'EST SEULEMENT ENSUITE QU'ILS FOURNISSENT, LE CAS ÉCHÉANT, DES SOINS PROPREMENT DITS. »

(Magazine Aide et Soins à domicile réalisé par l'ASSASD, 4/2014
Août-septembre, p.15)

« Un proche aidant est une personne qui consacre de son temps au quotidien auprès d'un proche atteint dans sa santé, son autonomie. Il assure à titre non professionnel et de façon régulière une présence et un soutien pour l'aider dans ses difficultés et assurer sa sécurité. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ami »

BÉNÉVOLAT

Le copil bénévolat a démarré ses travaux dès le printemps 2014. Après quelques échanges sur les différentes expériences des membres du copil dans le domaine du bénévolat, il a dressé la liste des services bénévoles du domaine « santé-social » existant actuellement dans le canton. Les séances du copil ont permis de mettre en évidence l'importance et l'utilité de certaines activités bénévoles pour les personnes âgées, notamment les transports et les visites (interventions bénévoles pour assurer de la compagnie, faire de la lecture ou de l'accompagnement administratif), mais aussi leurs limites dans un contexte d'augmentation de la demande.

Ainsi, à titre d'exemple dans le domaine des transports, 681'000 km ont été effectués par quelques 600 chauffeurs bénévoles de la Croix-Rouge et de l'Association neuchâteloise de services bénévoles (ANSB) en 2013.

Qui dit bénévoles, dit coordination ! Or il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui acceptent de jouer bénévolement ce rôle de coordinateur et d'assumer ses responsabilités, d'où l'importance de la professionnalisation de cette fonction, si importante puisqu'elle permet d'assurer l'articulation entre les bénévoles et les bénéficiaires.

Les bénévoles, s'ils veulent être à l'aise dans leurs activités, ont besoin de soutien, d'échanges et de formation.

Voici les quelques éléments qui composent une politique cantonale de promotion du bénévolat, à laquelle le copil s'attèle.

Marie-France Vacheron, Présidente du Copil Bénévolat

LE BÉNÉVOLAT, LE QUATRIÈME PILIER DE LA PRÉVOYANCE : SOLIDAIRE ET CITOYEN!

SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

En préambule, il faut relever que disposer d'un système d'information (SI) performant est une condition de base pour la détermination et la conduite d'une politique en santé publique comme l'est la PMS.

Les besoins du Service cantonal de la santé publique (SCSP) pour le SI de la PMS concernent l'amélioration de la connaissance des besoins de la population et des paramètres du dispositif de santé.

En termes de SI, la PMS comprend deux volets : le pilotage du dispositif PMS et l'orientation des patients. Dans le premier cas, il s'agit de disposer des informations nécessaires pour piloter le dispositif (offre en temps réel, évolution de la demande, suivre l'atteinte des objectifs PMS, etc.). Dans le second cas, il s'agit de disposer des informations sur le patient et son parcours (not. en ayant accès à son dossier médical), propres à permettre son orientation optimale dans le réseau médico-social neuchâtelois.

Pour ces deux volets, il importe de bien déterminer le périmètre. Que ce soit celui du projet SI de la PMS ou celui d'une stratégie cantonale e-health plus large qui reste à définir.

Le domaine e-health, ou cybersanté, est orienté vers le dossier informatique du patient dont il vise notamment à améliorer le partage. Il regroupe toutes les démarches qui mettent les technologies de l'information au service du système de santé.

Le SCSP mène depuis cette année des réflexions exploratoires pour clarifier ces deux volets. Des contacts ont été pris dans ce sens avec d'autres cantons ainsi que des experts. Il proposera prochainement avec les acteurs concernés une stratégie cantonale en matière d'e-health.

En attendant cette stratégie cantonale, le SCSP imagine aller de l'avant avec un projet-pilote dans le cadre du projet 'Réseau et Entretiens d'orientation' de la PMS, dès le deuxième semestre 2015. En effet, la réalisation par le réseau des entretiens d'orientation PMS suppose une première mise sur pied d'un partage de données autour du patient. Une séance de démarrage du Copil SI pourrait intervenir fin 2014 ou début 2015.

Christophe Guye, chef du SCSP

REGARD PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES

« POLITIQUE DE LA VIEILLESSE DANS LES VILLES SUISSES »

L'Union des villes suisses a confié un mandat à la société Ecoplan, afin de dresser un état des lieux des politiques mises en place pour les populations des 65 ans et plus, dans les 166 villes de Suisse.

Le rapport qui en est issu présente tout d'abord des résultats statistiques concernant la population retraitée et âgée de ces différentes villes. Ces données sont intégrées en grande partie dans les prévisions démographiques de la PMS. Par la suite, il aborde d'une manière synthétique les différentes politiques du vieillissement menées dans ces villes. A titre d'illustration, en Suisse alémanique 77% des villes ont une stratégie de la vieillesse et en Suisse romande ce n'est le cas que de 16% des villes. Ce résultat illustre le décalage entre ces régions linguistiques.

Les constats du rapport sont en concordance avec les objectifs de la PMS, à savoir, la mise en place d'un système qui puisse faciliter l'autonomie des personnes âgées et, de ce fait, améliorer leur qualité de vie. De plus, disposer de logements abordables et adaptés représente un défi important pour les villes suisses.

Les mesures recommandées en fin de rapport pourraient donner des pistes de réflexion au canton de Neuchâtel.

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien ci-dessous : [Politique de la vieillesse dans les villes Suisses](#), 14 juillet 2014, Ecoplan, Union des villes Suisses.

Contacts

Angelica Torres Florez

Angelica.TorresFlorez@ne.ch

Christian Moeckli

Christian.Moeckli@ne.ch

T +41 32 889 55 03

Pour plus d'informations :

www.ne.ch/pms

Présentations de la PMS depuis octobre 2013

Impressum

Responsable éditorial : Christophe Guye

Comité de rédaction : Christian Moeckli
Angelica Torres
Lysiane Ummel Mariani

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l'hébergement

L'équipe PMS a eu le plaisir de présenter la PMS aux instances et comités suivants :

- Associations faïtières d'EMS (ANEMPA, ANEDEL, ANNIPA,)
- Assoc. neuchâteloise de services bénévoles
- Association Alzheimer
- Association suisse des infirmiers/ères
- AVIVO
- Caritas
- Conseil de santé
- Commission santé du Grand Conseil
- Centre neuchâtelois de Psychiatrie

- Croix-Rouge du canton NE
- Ergothérapeutes
- Haute école Arc
- Hôpital neuchâtelois
- Info Entraide NE
- NOMAD
- Plateforme 'Proches aidants' (NOMAD)
- Promoteurs d'appartements
- Pro Senectute Arc Jurassien
- Société neuchâteloise de médecine
- Sous-commission gestion et sous-commission finances du Grand Conseil